



CONTRAT D'ENGAGEMENT
Fruits rouges

Du jeudi 6 mai au jeudi 24 juin 2021

Entre : **l'adhérent**
Nom, prénom :
Adresse :
.....
Tél :
Mail :

et **le producteur**
GAEC Les Délices
La Juillerie
24380 Eglise Neuve de Vergt
Certification bio Ecocert

Référent : Fabienne FAVAREL Contact : fabiennefavarel@sfr.fr

En adhérant à l'AMAP de Boulazac, j'ai lu et accepté son règlement intérieur qui s'applique au présent contrat.

Le producteur s'engage à livrer 1 panier /semaine de 1 kg de fruits rouges à 8 euros (dont 0,44 euros de TVA). Le panier peut être composé, en fonction de la production, de fraises, groseilles, cassis, groseilles à maquereau, mûres. La période du contrat comprend 8 livraisons pour un montant total de 64 euros.

Le consommateur règle d'avance et remet les chèques au référent qui les donnera au producteur

La distribution a lieu chaque jeudi à la maison des associations de Boulazac de 18h30 à 19h45 (hors période de couvre-feu)

Remischèques deeuros à l'ordre de GAEC des Délices

A Boulazac le :

Le producteur

L'adhérent consommateur

DESCRIPTION DE L'EXPLOITATION

GAEC des Délices

La Juillerie

24380 EGLISE NEUVE DE VERGT

L'exploitation

Créée en 1975 par Joseph NAULIN, l'exploitation est passée en Bio en 2000

En 2008, il s'installe en GAEC avec son fils, Mathieu

Suite au départ en retraite de Joseph, Gaëlle, la conjointe de Mathieu a rejoint la GAEC

La superficie de l'exploitation totale est de 19 ha dont 1.2 ha pour la production de fruits rouges

La production

6 variétés de fraises sont cultivées dont 2 remontantes.

Sont également produits des groseilles, cassis, groseilles à maquereau, mûres.

Tous fruits rouges confondus, la récolte moyenne est d'environ 12T/ha.

La commercialisation

70% des fruits rouges sont commercialisés en filière longue (grossistes Rungis, plateforme Biocoop...)

30% en circuits courts (AMAP, cantines, collègues)